

RÔLE DES AUDIENCES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

**FÉVRIER, MAI, AOÛT, SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021
JANVIER ET FÉVRIER 2022**

N° dossier Nom de l'opticien(ne)	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) et membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
27-19-452 Caroline Salemi, o.o.d. (Permis n° 2508)	- Défaut de donner suite à une demande faite par son client et de prendre connaissance du dossier constitué à son sujet ; - Défaut de collaborer avec la syndique adjointe entravant ainsi l'enquête de cette dernière.	Josée Samson, syndique par intérim	M ^e Hélène Desgranges, présidente M ^{me} Julie Latraverse, o.o.d., M ^{me} Julie Castonguay, o.o.d.,	M ^e Véronique Guertin (P) M ^e Jean-Pierre Garceau-Bussièrès (I)	Sanction	2 février 2021	9 h 30	Audience à distance par visioconférence
27-20-454 Véronique Michaud, o.o.d. (Permis n° 2846)	- Défaut de suivre certaines mesures sanitaires visant à freiner/limiter la propagation de la COVID-19 et jugées nécessaires par l'Ordre (trois chefs) ; - Défaut de collaborer avec la syndique par intérim entravant ainsi l'enquête de cette dernière ; - Défaut de respecter un engagement pris envers la syndique par intérim (deux chefs).	Josée Samson, syndique	M ^e Jean-Guy Légaré, président M ^{me} Julie Castonguay, o.o.d., M. Samir Sardi, o.o.d.	M ^e Marie-Hélène Sylvestre (P) M ^e Nathalie Lavoie (I)	Audience annulée	17, 18, 20, 26, 27 et 28 mai 2021	9 h 30	Audience à distance par visioconférence

27-20-454 Véronique Michaud, o.o.d. (Permis n° 2846)	- Défaut de suivre certaines mesures sanitaires visant à freiner/limiter la propagation de la COVID-19 et jugées nécessaires par l'Ordre (trois chefs) ; - Défaut de collaborer avec la syndique par intérim entravant ainsi l'enquête de cette dernière ; - Défaut de respecter un engagement pris envers la syndique par intérim (deux chefs).	Josée Samson, syndique	M ^e Jean-Guy Légaré, président M ^{me} Julie Castonguay, o.o.d., M. Samir Sardi, o.o.d.	M ^e Marie-Hélène Sylvestre (P) M ^e Nathalie Lavoie (I)	Demande préliminaire	13 mai 2021	9 h 30	Audience à distance par visioconférence
27-20-454 Véronique Michaud, o.o.d. (Permis n° 2846)	- Défaut de suivre certaines mesures sanitaires visant à freiner/limiter la propagation de la COVID-19 et jugées nécessaires par l'Ordre (trois chefs) ; - Défaut de collaborer avec la syndique par intérim entravant ainsi l'enquête de cette dernière ; - Défaut de respecter un engagement pris envers la syndique par intérim (deux chefs).	Josée Samson, syndique	M ^e Jean-Guy Légaré, président M ^{me} Julie Castonguay, o.o.d., M. Samir Sardi, o.o.d.	M ^e Marie-Hélène Sylvestre (P) M ^e Nathalie Lavoie (I)	Culpabilité	30 août 2021	9 h 30	Audience à distance par visioconférence
27-20-454 Véronique Michaud, o.o.d. (Permis n° 2846)	- Défaut de suivre certaines mesures sanitaires visant à freiner/limiter la propagation de la COVID-19 et jugées nécessaires par l'Ordre (trois chefs) ; - Défaut de collaborer avec la syndique par intérim entravant ainsi l'enquête de cette dernière ; - Défaut de respecter un engagement pris envers la syndique par intérim (deux chefs).	Josée Samson, syndique	M ^e Jean-Guy Légaré, président M ^{me} Julie Castonguay, o.o.d., M. Samir Sardi, o.o.d.	M ^e Marie-Hélène Sylvestre (P) M ^e Nathalie Lavoie (I)	Culpabilité	1 ^{er} septembre 2021	9 h 30	Audience à distance par visioconférence

<p>27-20-454 Véronique Michaud, o.o.d. (Permis n° 2846)</p>	<p>- Défaut de suivre certaines mesures sanitaires visant à freiner/limiter la propagation de la COVID-19 et jugées nécessaires par l'Ordre (trois chefs) ; - Défaut de collaborer avec la syndique par intérim entravant ainsi l'enquête de cette dernière ; - Défaut de respecter un engagement pris envers la syndique par intérim (deux chefs).</p>	<p>Josée Samson, syndique</p>	<p>M^e Jean-Guy Légaré, président M^{me} Julie Castonguay, o.o.d., M. Samir Sardi, o.o.d.</p>	<p>M^e Marie-Hélène Sylvestre (P) M^e Nathalie Lavoie (I)</p>	<p>Culpabilité</p>	<p>1^{er}, 6, 8, 12 et 19 octobre 2021</p>	<p>9 h 30</p>	<p>Audience à distance par visioconférence</p>
<p>27-21-456 Francis Farhat, o.o.d. (Permis n° 1337)</p>	<p>- Avoir posé un acte dérogatoire à la dignité de la profession en agissant à titre de prête-nom pour une société n'étant pas une société d'opticiens d'ordonnances ou d'optométristes, contribuant et profitant ainsi de l'exercice illégale de la profession.</p>	<p>Patrice Scott, syndic adjoint</p>	<p>M^e Daniel Lord, président M^{me} Julie Côté, o.o.d., M^{me} Josée Houle, o.o.d.</p>	<p>M^e Jean Lanctot (P) M^e Laurent Debrun (I)</p>	<p>Demande en radiation provisoire immédiate remise</p>	<p>19 novembre 2021</p>	<p>9 h 30</p>	<p>Audience à distance par visioconférence</p>
<p>27-21-455 Alex Diogène, o.o.d. (Permis n° 1614)</p>	<p>- Avoir transgressé les limites de la relation professionnelle en établissant une relation intime avec une cliente.</p>	<p>Josée Samson, syndique</p>	<p>Président à être déterminé M^{me} Julie Latraverse, o.o.d., M^{me} Josée Laforest, o.o.d.,</p>	<p>M^e Véronique Guertin (P) M^e Nicole Gauvin (I)</p>	<p>Culpabilité</p>	<p>2, 3, 4, 10 et 11 février 2022</p>	<p>9 h 30</p>	<p>Audience à distance par visioconférence</p>

<p>27-21-456 Francis Farhat, o.o.d. (Permis n° 1337)</p>	<p>- Avoir posé un acte dérogatoire à la dignité de la profession en agissant à titre de prête-nom pour une société n'étant pas une société d'opticiens d'ordonnances ou d'optométristes, contribuant et profitant ainsi de l'exercice illégale de la profession.</p>	<p>Patrice Scott, syndic adjoint</p>	<p>M^e Daniel Lord, président M^{me} Julie Côté, o.o.d., M^{me} Josée Houle, o.o.d.</p>	<p>M^e Jean Lanctot (P) M^e Laurent Debrun (I)</p>	<p>Demande en radiation provisoire immédiate</p>	<p>28 janvier 2022</p>	<p>9 h 30</p>	<p>Audience à distance par visioconférence</p>
<p>27-21-456 Francis Farhat, o.o.d. (Permis n° 1337)</p>	<p>- Avoir posé un acte dérogatoire à la dignité de la profession en agissant à titre de prête-nom pour une société n'étant pas une société d'opticiens d'ordonnances ou d'optométristes, contribuant et profitant ainsi de l'exercice illégale de la profession.</p>	<p>Patrice Scott, syndic adjoint</p>	<p>M^e Daniel Lord, président M^{me} Julie Côté, o.o.d., M^{me} Josée Houle, o.o.d.</p>	<p>M^e Jean Lanctot (P) M^e Laurent Debrun (I)</p>	<p>Demande en radiation provisoire immédiate</p>	<p>8 février 2022</p>	<p>9 h 30</p>	<p>Audience à distance par visioconférence</p>